



SPGP

Société Privée de Gestion de Patrimoine

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Euro Rendement Court Terme - ISIN FR0010867127

Cet OPCVM est géré par la SPGP

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du fonds « Euro Rendement Court Terme », de classification « obligations et autres titres de créances libellées en euro », est d'offrir aux porteurs de parts un rendement annuel global supérieur à l'EONIA + 0,50%, ceci en sélectionnant parmi les obligations émises en euro, les titres qui présentent le meilleur profil rendement/risque à court terme.

Dans le cas où la performance annuelle EONIA + 0,50% serait inférieure à 2 % l'an, le gérant aura comme objectif d'offrir aux porteurs de parts un rendement global annuel supérieur ou égal à 2%.

Le fonds n'a aucun indicateur de référence.

Le fonds a pour objet la gestion d'obligations et autres titres de créance libellés en Euro de durée inférieure à 2 ans.

- Une première poche, majoritaire (minimum 50%) sera constituée d'obligations de tous secteurs, publics ou privés et de notation au moins égale à « B ».

- Une deuxième poche, minoritaire (maximum 50%) pourra être constituée de produits de taux court terme, autres que les obligations, tels que les titres de créance négociables et produits monétaires de tous secteurs, publics ou privés et de notation au moins égale à « B ».

Pour limiter la volatilité du fonds, la durée globale du portefeuille se situera habituellement dans une fourchette de 12 à 18 mois et n'excèdera pas 2 ans. Par ailleurs, sa sensibilité aux taux d'intérêts évoluera dans une fourchette située entre 0,25 et 2.

La sélection des titres suit une démarche, valeur par valeur, ayant comme objet la recherche permanente du meilleur couple « rendement/risque ». A ce titre une attention particulière sera portée à l'analyse du risque de crédit de l'entreprise et à la notation des agences de rating en plus de l'analyse financière fondamentale de la société sous-jacente. Si l'obligation ou l'émetteur de celle-ci sont notés, il faudra qu'ils aient un «rating» égal au moins à « B » selon la notation STANDARD & POORS ou son équivalent pour les autres agences de

notation. A titre accessoire, l'encours des obligations « non notées » ne dépassera pas 10% de l'actif du fonds.

Enfin, dans la limite de 10% maximum de son actif, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger conformes aux normes européennes, de classification : « monétaire », « obligations et autres titres de créance libellés en euro », « obligations et autres titres de créance internationaux » ainsi qu'en fonds alternatifs, fonds de fonds alternatifs ou ARIA commercialisables en France, afin d'abaisser la volatilité globale des investissements et de contribuer aussi au lissage de l'évolution de la valeur liquidative du fonds.

Concernant la souscription à des fonds, qu'elle qu'en soit la nature, la sélection sera effectuée en fonction de la qualité de la gestion du fonds sur la durée et/ou du classement de ce dernier par rapport à son benchmark, si ce dernier est « benchmarké ».

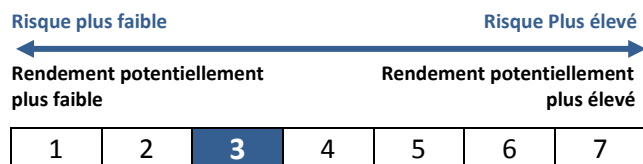
Les instruments dérivés ne seront utilisés que dans un but de couverture du risque de taux (notamment par l'utilisation d'options et de futures de taux sur les marchés réglementés français et internationaux). Ils permettront d'intervenir rapidement notamment en cas de fluctuations brutales des marchés.

Le fonds capitalise ses revenus.

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans les 6 mois suivants leur souscription. La durée de placement conseillée est de 12 à 18 mois.

La valeur liquidative est quotidienne chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris, non férié en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur simple demande chaque jour de valorisation avant 11h (Paris) et le rachat est exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Le règlement a lieu le 2^{ème} jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement



L'exposition aux obligations court-terme explique le classement de l'OPCVM dans cette catégorie (niveau 3 de l'indicateur).

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-contre ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

Risque de crédit : Il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de liquidité : Le fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille du fonds.

Risque opérationnel : il représente le risque de défaillance ou d'erreur au sein des différents acteurs impliqués dans la gestion et la valorisation du portefeuille du fonds.

Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché sur le portefeuille du fonds.

Frais

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant investissement

Frais d'entrée	0,5% TTC* max.
Frais de sortie	néant

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,03% TTC* de l'actif net moyen
----------------	---------------------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	20% TTC* par an au-delà de la performance de l'OAT 10 ans
---------------------------	---

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 30 juin 2011. L'OPCVM a été créé le 26/04/2010 ; le 1er exercice est supérieur à 12 mois. Les taux présentés ont été annualisés. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les frais de performance prélevés en 2011 sur l'exercice précédent clos le 30 juin 2011 sont de 0,47% de l'actif net moyen. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

*TTC si TVA due

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer au prospectus (pages 7 et 8) qui est disponible auprès de SPGP ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Performances passées

- Il n'existe pas suffisamment de données historiques afin de fournir aux investisseurs une indication utile de la performance passée.
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Le calcul des performances tient compte de l'ensemble des frais et commissions.
- Le fonds a été créé le 26 avril 2010.
- Les performances sont libellées en EURO et s'entendent coupons réinvestis pour le fonds.

Informations pratiques

Nom du dépositaire: SOCIETE GENERALE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de SPGP - 142, boulevard Haussmann - 75008 PARIS - ainsi que sur le site internet www.spgp.fr

Le prospectus pour la Suisse, les informations clés pour l'investisseur, le règlement, les rapports semestriel et annuel, peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse du Fonds, Carnegie Fund Services S.A., 11, rue du Général-Dufour, 1204 Genève, Suisse, Tél. +41 22 705 11 77, Fax: +41 22 705 11 79, web : www.carnegie-fund-services.ch. Le service de paiement est la Banque Cantonale de Genève, 17 Quai de l'île, 1204 Genève, Suisse. Les dernier prix des parts sont disponibles sur www.fundinfo.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible auprès de SPGP (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet: www.spgp.fr et les sites internet d'informations financières.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

La responsabilité de SPGP ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexacts ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet www.spgp.fr

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
SPGP est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31/10/2011.